

Avis concernant le rajustement tarifaire

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick (EGNB) tient à annoncer à sa précieuse clientèle des changements à ses tarifs de distribution à compter du 1^{er} novembre 2007. La Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick a autorisé Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick à effectuer un rajustement de ses frais de distribution de gaz naturel.

Trois types de changements serviront à établir votre coût total de gaz naturel. Le premier tient compte des frais mensuels de service ou des frais liés à la demande du client qui ne seront pas ajustés. Le deuxième touche les frais de livraison. Ces derniers subiront une augmentation. Enfin, le troisième, qui constitue l'élément le plus important de votre coût total de gaz naturel, représente les frais d'approvisionnement du gaz naturel.

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick livre le gaz naturel à ses clients à des tarifs qui sont établis en fonction des conditions du marché local afin d'offrir des économies par rapport aux solutions énergétiques de rechange. Ces derniers mois, les prix du pétrole et de l'électricité ont augmenté, tandis que ceux du gaz naturel sont demeurés relativement stables. En fonction de ces changements sur le marché, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick a reçu l'autorisation d'augmenter les frais de livraison des classes tarifaires tarif général faible débit résidentiel –électricité (TGFDRE), tarif général faible débit résidentiel –mazout (TGFDRE), tarif général faible débit commercial (TGFDRE), services généraux (TG) et services généraux contractuels (TGDS). Ces changements sont expliqués dans le tableau ci-dessous.

Tarif de distribution du gaz naturel en vigueur au 1^{er} novembre 2007

CLASSE TARIFAIRE	Frais de service ou liés à la demande du client	Frais de livraison approuvés (\$/GJ)	Frais de livraison réduits actuels (\$/GJ)	Frais de livraison rajustés en novembre 2007 (\$/GJ)
Tarif général faible débit résidentiel – électricité (TGFDRE)	16 \$/mois	7,6212 \$	2,3487 \$	3,4377 \$
Tarif général faible débit résidentiel – mazout (TGFDRE)	16 \$/mois	7,6212 \$	6,8782 \$	7,3173 \$
Tarif général faible débit commercial (TGFDRE)	16 \$/mois	7,6212 \$	6,6465 \$	7,0653 \$
Services généraux (TG)	16 \$/mois	7,1820 \$	6,6155 \$	7,1820 \$
Services généraux contractuels (TGDS)	5,20 \$/GJ	5,8919 \$	5,5915 \$	5,8919 \$

Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick effectue la distribution de gaz naturel de façon fiable et sécuritaire. Le prix demandé par Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick pour la distribution du gaz naturel est régi par la

Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick et ne peut être modifié qu'avec l'approbation de celle-ci.¹ Ce prix est établi en fonction des conditions du marché et peut augmenter ou diminuer considérablement au fil du temps. Si vous souhaitez un avis par courriel sur les changements apportés aux tarifs de distribution, veuillez nous en informer à l'adresse egnb_mailbox@egnb.enbridge.com. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, ces rajustements des tarifs de distribution ou le prix courant pour l'approvisionnement de gaz naturel par Enbridge Utility Gas, composez le numéro sans frais 1-800-994-2762. Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.energieformidable.ca.

¹ Ce changement ne s'applique qu'aux frais mensuels de service ou liés à la demande du client et aux frais de livraison, qui ensemble représentent le tarif de distribution.